

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2023

Tout au long de l'année 2023, les dangers que fait courir au bâti ancien le DPE devenu opposable en vertu de la Loi climat & résilience ont cristallisé l'attention et les échanges de tous les acteurs du patrimoine et des médias.

L'audition de notre président par la Commission d'Enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique a été un temps fort de l'action de Maisons Paysannes de France. Même si les arguments présentés par le président sont repris dans le rapport de la Commission, il reste maintenant à nos représentants politiques à prendre les bonnes décisions.

En dépit des déclarations de notre nouvelle ministre de la Culture qui annonce la création d'« une norme thermique applicable et appliquée au bâti ancien », nous restons mobilisés.

Les adhérents

Les adhérents sont toujours le socle de notre association qui reste bien vivante.

Le total des cotisations et abonnements encaissés en 2023 est légèrement supérieur au chiffre de l'année précédente.

Avec le passage au système de l'année glissante, le nombre d'adhérents et d'abonnés actifs fluctue d'un mois à l'autre. Ainsi fin 2023, les adhérents étaient seulement au nombre de 4843 et les abonnés de 3471, ce qui s'explique entièrement par un décalage sur février 2024 de la relance papier habituellement envoyée en novembre. Les premiers mois de 2024 ont très largement compensé ce recul et l'année en cours s'annonce bonne (7049 adhérents au 17 avril 2024).

Les adhérents ayant une adresse mail sont sollicités trois fois individuellement par courriel (15 jours avant l'expiration de leur adhésion puis 7 jours et 31 jours après).

Ceux qui n'ont pas d'adresse mail ont reçu en février 2024 un premier courrier papier de relance. La convocation à l'AG et les deux lettres d'information sont aussi l'occasion d'une incitation à réadhérer.

Il faut cependant noter que depuis septembre le nombre de nouveaux adhérents est en déclin. Des efforts restent donc à faire non seulement pour fidéliser les personnes qui sollicitent une visite-conseil et souvent n'adhèrent que pour un an mais aussi pour recruter et notamment concrétiser l'engagement des "sympathisants". Tous chiffres cumulés sur l'ensemble des réseaux sociaux et pour toutes les délégations, une communauté de 30 000

personnes, souvent des professionnels, suit en effet activement Maisons Paysannes.

Désormais la majorité des paiements se fait en ligne.

Le système d'adhésion et d'abonnement Yapla, opérationnel depuis trois ans, requiert toujours une surveillance quotidienne assurée par Gilbert Gautier pour supprimer les dossiers doublons ou annulés par suite d'adhésions prises par erreur sur plusieurs années par les adhérents.

Nombre d'adhérents fidèles ont encore aidé généreusement notre association par des dons et des formules de cotisations dites « Solidaire » et « Bienfaiteur ». **Que tous soient ici très chaleureusement remerciés de leur soutien.**

Rappelons aussi que, reconnue d'utilité publique depuis 1985, Maisons Paysannes de France est habilitée à délivrer pour l'adhésion un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt et peut aussi recevoir des dons et des legs. Un legs portant sur des liquidités est en cours de règlement depuis plusieurs années, dans l'attente de la vente de biens dits toxiques, gérés par la Fondation de France qui suit pourtant assidûment la procédure. Un autre legs assorti de contraintes portant sur une propriété dans la Loire a paru intéressant pour les ateliers pratiques de plusieurs délégations ; il a été accepté dans son principe, avec réserves, malgré certaines difficultés.

Chacun est invité à faire mieux connaître ce beau réseau entretenu par Maisons Paysannes, où chacun peut aiguïser son regard sur l'architecture rurale et la culture qui la sous-tend, ou se sentir moins seul pour concevoir et mener à bien un projet de restauration en répondant aux défis actuels.

Les délégations départementales

Les délégations sont la présence vivante de Maisons Paysannes sur le terrain.

Plusieurs centaines de bénévoles répartis sur toute la France assistent les délégués départementaux pour assurer les visites-conseil, accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux, organiser des initiations aux techniques traditionnelles, animer des sorties à la recherche d'éléments patrimoniaux non dénaturés, observer les bonnes restaurations, commenter et expliquer les rénovations préjudiciables au bâti.

Les délégations assurent aussi des relations continues avec les structures officielles de leur département [CAUE (Conseil architecture, d'urbanisme et de l'environnement), ABF (Architecte des Bâtiments de France), STAP (Service territorial de l'architecture et du patrimoine), PNR (parcs naturels régionaux) et collectivités territoriales] et avec les associations locales et autres acteurs du patrimoine.

Si elles diffèrent considérablement selon le contexte et les personnes ressources qui s'engagent, les délégations ont toutes vocation à faire passer sur les territoires l'esprit et les préconisations de l'association.

Nombreux ont été les changements intervenus dans les équipes de Maisons Paysannes en 2023 puisqu'ils concernent 15% des bénévoles qui endossent la fonction de délégué.

Sept d'entre eux ont transmis le flambeau : le Cantal, la Charente-Maritime, la Marne, la Mayenne, la Haute-Saône, l'Yonne et le Vaucluse, cette dernière délégation étant passée en association déclarée.

En revanche,

- un relais a été mal négocié en Haute-Loire, laissant le département sans représentation,

- dans le Jura, une candidature spontanée mais insuffisamment convaincante, n'a pas pu être retenue par le conseil d'administration malgré l'absence d'équipe.

ien plus enthousiasmantes ont été les réactivations de deux délégations :

Le Puy-de-Dôme, après trois ans d'inactivité,

La Corse, après dix années de vacance.

Parce qu'il requiert entre autres beaucoup de connaissances et de disponibilités, le rôle de délégué est assumé le plus souvent par des personnes retraitées. Il faut ici souligner l'importance d'anticiper une relève sachant que celle-ci s'avère souvent compliquée mais indispensable pour maintenir le dynamisme associatif. La réalité montre que cela est possible puisque cette année encore,

sur les sept transmissions, deux se sont portées vers de fervents adhérents trentenaires, voire plus jeunes. On rejoint ici l'enjeu toujours actuel de la formation non seulement vers l'extérieur mais aussi des actions internes à l'association. En effet, un potentiel candidat pourra plus sereinement envisager d'assumer la conduite d'une délégation s'il est assuré de pouvoir compléter ses connaissances.

Zoom sur une délégation en action

Comme toutes les autres, la **délégation de la Manche**, emmenée par Florence de Groot, s'appuie sur la notoriété de l'association nationale, sur la revue *Maisons Paysannes de France* et sur ses propres activités locales qui prennent différentes formes.

En juin ont eu lieu, sur le prestigieux site des Haras de St Lô, les 4^e Rencontres du Patrimoine, organisées par les Acteurs du Patrimoine de la Manche, dont Maisons Paysannes de la Manche fait partie depuis l'origine.

Échanges, animations, conférences et expositions au programme.

Maisons Paysannes de France en était l'invitée d'honneur et notre président Gilles Alglave, a donné deux conférences très appréciées du public : « La transition écologique et le respect du bâti traditionnel » et « La terre dans la construction, un matériau multimillénaire naturellement durable ». Ces interventions ont été accueillies très favorablement par les élus du département présents à l'inauguration.

En dehors des journées d'initiation aux savoir-faire, des sorties découvertes du patrimoine et des visites conseils, MP Manche, délégation déclarée en association depuis 2018, s'est lancée dans un ambitieux projet de sauvegarde d'un manoir du XV^e siècle, dit Ruines du Guesclin, avec pour objectif la transmission des savoir-faire au travers de chantiers participatifs. La région Normandie soutient ce projet par le financement d'une étude diagnostique, dans le cadre d'une convention avec la Fondation du Patrimoine de Normandie.

Un collectif de bénévoles s'active à la mise en valeur du site. Des animations culturelles s'y déroulent déjà.

En octobre, les cinq délégations normandes ont réuni leurs forces actives pour participer au FENO, Festival de l'Excellence Normande, à l'invitation du président de la région Hervé Morin, pour faire connaître les actions départementales à un large public.

Des contacts prometteurs ont été noués à cette occasion et la Région nous sollicite désormais pour collaborer à la mise en place d'une plateforme numérique sur le patrimoine normand.

Le travail considérable des délégations est en partie relayé par la presse régionale (voir le [panorama de presse](#)) réalisé chaque année par Charles Hendelus grâce à un système de veille internet.

Certaines délégations éditent un bulletin au contenu souvent remarquable. Citons ici le très intéressant bulletin régulier de Maisons Paysannes de Touraine dont [le dernier numéro](#) donne une bonne idée. A souligner aussi tout particulièrement la [revue annuelle](#) de la délégation de la Sarthe qui requiert sans aucun doute une grande mobilisation de moyens et de ressources humaines.

Les délégations enfin peuvent faire entendre leur voix dans certaines Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture et dans plusieurs Commissions régionales et/ou départementales de la nature, des paysages et des sites (CRNPS et CDNPS).

L'équipe du siège

Comme toujours, les administrateurs et le secrétariat ont été bien occupés par les opérations qui scandent l'année associative : gestion des adhésions et des abonnements, comptabilité, publication de la revue, ventes de recueils d'articles, concours René Fontaine, salon international du patrimoine culturel, présence dans différentes instances.

Depuis deux ans se greffe la mobilisation en cours sur le DPE (diagnostic de performances énergétiques) avec concertations, rencontres et interviews assurées par le président.

Organisation

Le conseil d'administration regrette la [démission de Fanny Bouvier](#) intervenue le 27 février 2024 pour raisons familiales. Fanny avait déjà passé les rênes de la trésorerie à François Luthier et le pôle formation était en cours de passation. Nous la remercions très chaleureusement pour son expertise et son implication lors de ces trois années de mécénat de compétences suivies de plus d'un an de bénévolat en tant qu'administratrice. Le pôle formation a été repris par Frédérique Terrée, active dans l'équipe du Lot-et-Garonne et très au fait de ces questions, ayant passé toute sa carrière dans le secteur formation dont huit ans chez les Compagnons du Devoir.

Le conseil a siégé sept fois, et travaille régulièrement en sous-groupes.

Les deux secrétaires, Motsa et Karima, ont fêté respectivement leurs premier et cinquième anniversaires avec nous. Elles cumulent toutes deux les tâches très prenantes du quotidien associées à une mission d'assistante comptable avec vente des recueils pour Karima et de coordinatrice de la rédaction de la revue pour Motsa. Ceux qui les connaissent mesurent bien la qualité de leur implication et leur adaptabilité à tous les outils de la transition numérique nécessaires ou imposés.

En toute fin d'année nous avons eu la chance de pouvoir recruter pour 9 mois une alternante qui suit un master 2 d'édition après d'autres études, Elisabeth Cassidy. Elle a pour mission principale

d'examiner la faisabilité de la production de nos recueils d'articles et de la revue aux formats compatibles avec le marché de l'édition numérique. Ses compétences et sa gentillesse la conduisent aussi à bien d'autres contributions.

Un point sur les actions en cours a lieu chaque lundi en visioconférence entre les salariées et les administrateurs concernés.

Réception des visiteurs au siège

Le siège reçoit de fréquents appels et passages inopinés d'adhérents et surtout de personnes ayant connu notre association par les réseaux sociaux.

Les demandes de conseils sont nombreuses et débouchent presque toutes sur une adhésion et parfois une vente de recueils. Les questions posées vont d'une simple information sur l'association à des questions portant sur un projet de restauration ou des points juridiques.

Les représentations

L'association est représentée dans différentes instances nationales : Groupes de travail du ministère de la Culture, Conseil d'administration et Conseil d'orientation de la Fondation du patrimoine, Confédération de la construction en terre crue et Projet national terre (PNT), Centre de ressources pour le bâti ancien (CREBA), groupe de réflexion d'ICOMOS, Comité des parties prenantes de Valobat.

Ministère de la Culture

Durant le premier semestre 2023, le président a participé aux travaux de plusieurs ateliers mis en place dans les différents services du ministère de la Culture.

L'atelier Patrimoine et transition énergétique du ministère en particulier a permis de faire entendre la voix de Maisons Paysannes sur la problématique de la réhabilitation énergétique dans le bâti ancien et sur l'inadaptation du DPE opposable de la loi climat et résilience de 2021 pour cette catégorie de bâti.

Le cri d'alarme lancé en novembre 2022 par notre association autour de ce sujet commence à produire ses effets : les ministères de la Culture et de la Transition écologique travaillent enfin ensemble sur le projet d'une plateforme de partage sur les bonnes pratiques de réhabilitation du bâti ancien. Le CREBA dont nous sommes partenaires y est associé. Une dynamique dont nous sommes partie prenante est en marche.

Notre association a été sollicitée pour participer au **Comité consultatif du projet européen CALECHE** (Cohérent, Acceptable, Low Emission Cultural Heritage Efficient Renovation).

Il s'agira pour Maisons Paysannes de partager ses connaissances et expertises sur la rénovation des

bâtiments historiques, de fournir des conseils pour collaborer efficacement avec les autorités du patrimoine.

Le groupe de travail sur les menuiseries anciennes mis en place en juillet 2023 au ministère de la Culture montre que l'incitation à la conservation de ces éléments voire à leur restauration, incluse dans les préconisations du G7 Patrimoine, a été entendue.

Dans le cadre du projet CALECHE, le Cerema étudiera un dispositif expérimental pour caractériser thermiquement les fenêtres anciennes (performances thermiques et étanchéité à l'air) dans le but de valoriser leur conservation.

Une étude sur ces éléments de patrimoine a déjà été menée en Belgique dans le cadre du projet PERCHE. Ce dernier apporte des données chiffrées méritant d'être partagées sur les coûts, les bénéfices et les performances résultant d'une telle approche.

Le ministère de la Culture français envisage l'organisation d'un colloque en 2024 ou en 2025 sur les fenêtres.

Groupe de travail du ministère sur la formation

Ce thème a également donné lieu à un groupe de travail : Maisons Paysannes et les formations qu'elle propose est citée en bonne place dans les documents de synthèse largement partagés au sein du ministère et apparaît comme une ressource incontournable.

CNPA

MPF siège à la deuxième section de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (protection des immeubles au titre des monuments historiques, domaines nationaux et aliénation du patrimoine de l'État) à raison de sept journées par an, au ministère de la Culture.

Titulaire : Nathalie Girard, suppléant : Gilles Alglave.

CREBA

Maisons Paysannes a participé aux trois commissions techniques et scientifiques de 2023 du Centre de Ressources sur la Réhabilitation du Bâti Ancien (CREBA). Plusieurs points ont été abordés, principalement l'espace documentaire pour identifier les ressources à valoriser sur le site (articles, retours d'expériences et outils). <https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/espace-documentaire>

La valorisation du contenu du dernier colloque (octobre 2023) est en cours de réflexion. Le colloque a pu être enregistré dans son intégralité, grâce aux équipements mis à disposition par la Région Normandie. A noter que le prochain colloque aura lieu en 2025 et non en 2024 (pour des raisons de capacité d'organisation interne).

La dernière commission a évoqué la proposition faite par les deux ministères (Culture et Transition écologique) sur le projet d'une plateforme de partage des bonnes pratiques de réhabilitation du bâti ancien. Il s'agit d'une claire reconnaissance du CREBA et de ses partenaires, dont Maisons Paysannes de France.

Les animations nationales

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Les JPPM ont été créées à l'initiative d'acteurs associatifs et professionnels œuvrant pour la protection et la transmission du patrimoine et pour la valorisation de nos territoires ruraux.

Maisons Paysannes qui fait partie des fondateurs a rejoint depuis 4 ans le comité de pilotage constitué également de : Patrimoine-Environnement, Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, REMPART, Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural, Petites cités de caractère, Association des architectes du patrimoine et Fondation du patrimoine.

Cette manifestation nationale est soutenue par le ministère de la Culture, l'Association des Maires Ruraux de France, Atrium et l'agence Patrice Besse. Elle a pour objectif de faire connaître le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels.

Parrainée par Carole Gaessler, cette 25^e édition avait pour thème « Fêtons 25 ans d'engagement ! 1998 - 2023 ». 988 animations ont touché près de 100 000 visiteurs

Le salon du Patrimoine

Le salon international du patrimoine culturel 2023 a attiré plus de 19 500 visiteurs et comme à l'accoutumée, le stand de Maisons Paysannes, tenu par des bénévoles, n'a pas désempli. A noter : de très nombreux jeunes architectes viennent sur le stand pour se renseigner sur l'association et acheter des recueils. C'est à Jean-Michel Gelly et à Sylvie Nicoulaud que nous devons l'organisation et la gestion des opérations.

Une soixantaine de recueils d'articles, aussi bien thématiques que géographiques, tirés de la revue sont proposés à la vente. Le public apprécie de pouvoir les feuilleter et les acheter. Les ventes cumulées au salon et sur internet en cours d'année ont atteint le chiffre impressionnant de 30 000 € de recettes (pour un prix unitaire moyen de 15 €).

Nos visiteurs apprécient également de trouver des interlocuteurs auxquels présenter leurs problématiques.

La remise des prix du concours René Fontaine - qui récompense chaque année des réhabilitations

exemplaires de bâti ancien mais aussi des extensions et des constructions contemporaines ayant su s'adapter et s'intégrer avec harmonie dans le paysage - s'est tenue pendant le salon.

A cette occasion un hommage a été rendu à notre président d'honneur Michel Fontaine, décédé en été 2023, en présence de sa famille, avec l'intention de mettre en lumière la pérennité et l'actualité des idées qu'il a fait avancer et des actions qu'il a conduites.

Notre association a aussi été très présente dans les débats :

- Gilles Alglave, président de Maisons Paysannes de France, est intervenu à deux reprises : dans la conférence « Faut-il protéger le patrimoine de la réglementation ? », ainsi que dans le cadre du G7 sur la « Transmission, un enjeu majeur pour le patrimoine. Quels leviers ? »
- Guy Sallavaud, vice-président, a représenté l'association à la conférence dédiée au rôle du patrimoine dans la sauvegarde de l'environnement.

Ces interventions sont à retrouver sur le site du Salon International du Patrimoine Culturel.

[Conférences 2023](#) et [Forum du patrimoine 2023](#)

Rendez-vous au salon en 2024, du 24 octobre au 27 octobre.

Les actions en partenariat

Le président a joué un rôle moteur dans la mobilisation des sept associations nationales du patrimoine reconnues d'utilité publique (dites le G7). Celles-ci se concertent régulièrement à propos du diagnostic de performances énergétiques qui méconnaît totalement les spécificités du bâti ancien. Dans le numéro du centenaire de la revue de la Demeure Historique, il est intéressant de lire [l'historique de ce groupe](#) né en grande partie sous l'impulsion de Michel Fontaine, appelé initialement G8 puis G7 suite à une fusion.

Les interviews et interventions de notre président

[Décembre 2023](#) : le point sur les avancées de la mobilisation sur le DPE dans la revue 230 de Maisons Paysannes de France (nouveau point dans le numéro de mars 2024).

[3 novembre 2023](#), Salon du patrimoine : Participation du président de Maisons Paysannes de France à une table ronde organisée par le magazine Atrium sur le thème « Faut-il protéger le patrimoine de la réglementation ? ». Comment se préserver des réglementations dangereuses et conserver l'intégrité des constructions patrimoniales ?

[2 novembre 2023](#), Salon du patrimoine : Interventions du président de Maisons Paysannes de France lors de la conférence des associations du G7 patrimoine.

[18 octobre 2023](#) : Les présidents des associations du G7 patrimoine sont entendus au Sénat pour la préparation de l'avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2024. Maisons Paysannes est citée page 7 du rapport.

[5 octobre 2023](#) : Le ministère de la Culture répond à une question posée en février par la sénatrice Else Joseph sur la formation des diagnostiqueurs en matière de bâti ancien. Le ministère précise qu'il est "associé à la conception du mode d'évaluation des compétences des diagnostiqueurs, en particulier dans l'analyse du bâti ancien, la prise en compte de ses qualités et de ses spécificités en matière de performance énergétique et la typologie des travaux adaptés" et qu'il souhaite associer également toutes les parties prenantes (dont les associations de sauvegarde, citant Maisons Paysannes de France) à la conception de la formation des diagnostiqueurs (page 5238).

[29 septembre 2023](#) : Deux pages dans le Figaro Magazine sur "Une rénovation énergétique à l'ancienne". Une interview de Guillaume et Gilles Alglave, sous la rubrique "Spécial Climat".

[28 septembre 2023](#) : conférence du président au CAUE de Beauvais, à la demande de Ville d'Art et d'Histoire de Beauvais.

26 septembre 2023 : Web Atelier organisé par la Fédération Patrimoine-Environnement sur le thème : "Concilier la préservation du bâti ancien et la rénovation énergétique", animé par Gilles Alglave. La billetterie a fait le plein des 1000 inscrits. Replay pour les adhérents de Patrimoine-Environnement

[Pour les Journées du patrimoine 2023](#), Télérama relaie clairement le sujet.: *La transition énergétique aura-t-elle la peau des bâtis anciens ?*

[Mai 2023](#). Une interview de Maisons Paysannes dans La France Agricole.

[Mai 2023](#). Devant la Commission d'enquête sénatoriale, les grandes associations du patrimoine demandent un moratoire immédiat sur le nouveau DPE, en préambule aux 16 propositions qu'elles s'apprêtent à diffuser pour une transition écologique durable du bâti antérieur à 1948. La captation vidéo est en ligne.

[Premier semestre 2023](#) : Après y avoir été invitée, Maisons Paysannes dépose régulièrement des informations sur la base RESANA, plate-forme collaborative de l'Etat, et participe aux ateliers Energie et Formation du groupe de travail Transition écologique du ministère de la Culture.

[Février 2023](#). Au Sénat, la sénatrice Sabine Drexler, suscite une table ronde sur la transition écologique pour le bâti ancien. Les intervenants ont salué le travail des associations et cité plusieurs fois le G7 patrimoine, CREBA et... Maisons Paysannes de

France. Il a été longuement question de DPE et de formation.

[Février 2023](#). Un communiqué de presse commun des associations patrimoine sur la rénovation énergétique du bâti ancien.

L'ensemble de la mobilisation est à retrouver [sur notre site](#).

Le Prix René Fontaine

Cette action dans son ensemble a de nouveau été suivie par Nathalie Girard et Charles Hendelus.

Nathalie a passé le flambeau pour la suite et nous la remercions très vivement pour les nombreuses années qu'elle a passées à organiser et à animer ce Prix.

En 2023, la 38^e édition du Prix René Fontaine - Concours Patrimoine & Architecture de Maisons Paysannes de France a réuni son jury en septembre.

Soutenu par le ministère de la Culture, la Fondation du Patrimoine, le Groupe Terreal, l'Agence Patrice Besse et les chaux de Saint-Astier, ce concours annuel a couronné les travaux de réhabilitation et/ou d'extension effectués dans les règles de l'art, c'est-à-dire en respectant l'architecture originelle, les techniques et savoir-faire locaux, en utilisant les matériaux éco-responsables et de proximité, en veillant à une intégration avec l'environnement bâti et paysager.

Les objectifs de ce prix consistent autant à valoriser la dimension architecturale et humaine du projet (propriétaires passionnés, savoir-faire des artisans et des architectes sollicités, qualité des travaux, aides reçues, aventure et histoire du projet...) qu'à sensibiliser les particuliers et les professionnels par des démarches exemplaires qui méritent d'être reconnues, transmises et reproduites.

Le jury était composé :

pour MPF, de :

Gilles Alglave : Président de Maisons Paysannes de France et délégué de l'Oise

Michèle Charron-Czabania : Déléguée du Gard

Nathalie Girard : Membre du CA et Responsable du Prix René Fontaine

Jean-Jacques Greuin : Membre de la délégation de Touraine ; ABF

Florence de Groot : Déléguée de la Manche

Charles Hendelus : Membre du CA

Guy Sallavaud : Vice-président

Francis Léger : Membre du CA

Xavier LEMEE : Membre du CA

pour les mécènes, de :

Marie-José Doubroff (bâti ancien) : ministère de la Culture, Bureau de l'ingénierie et de l'expertise technique des monuments historiques et des espaces protégés

Philippe Solignac (bâti contemporain) : ministère de la Culture, Bureau de la qualité architecturale et paysagère.

Patrice Besse (bâti ancien)

Sylvie Besse (contemporain)

Estelle Gimmer : Société Terreal, chef de marché couverture

Autres :

Olivier Leclerc : Délégué régional Normandie de la Fondation du patrimoine

Elise Ostarena : architecte des bâtiments de France

Après délibération, les lauréats désignés sont :

Catégorie "**bâti ancien et savoir-faire**" :

- Mme Sophie Tabacoff ; pigeonnier à 22350 Saint-Maden ; Dotation de 1500 euros remise par l'Agence Patrice Besse
- M. Pierre-Alexandre Treust ; corps de ferme à Bassigny 28120 Nogent/Eure ; Dotation de 2500 euros remise par la Fondation du patrimoine
- M. Jean-Philippe Vernhet ; logis à 48150 Saint-Pierre-des-Tripiers ; Dotation de 1000 euros remise par la société Saint-Astier
- M. Philippe Levieil ; corps de ferme à 60650 Villiers-Saint-Barthélémy ; Dotation de 2500 euros remise par la Fondation du patrimoine
- M. Philippe-Charles Blondeau ; corps de ferme à 61130 Appenai-sous-Bellême ; Dotation de 1000 euros remise par la société Terreal
- M. Bertrand Bakkaus ; maison de village à 45140 Ormes. Coup de cœur du jury (sans dotation)
- M. Patrick Lahuppe ; moulin à 50320 Saint-Jean-des-Champs. Coup de cœur du jury (sans dotation)

Catégorie "**bâti ou extension contemporains**" :

- M. Mathis Rager, M. Emmanuel Stern, M. Raphaël Walther ; Anatomie d'Architecture - Paris et Marseille ; maison rurale et extension à 61470 Le Sap-en-Auge ; Double dotation : 1500 euros remise par l'Agence Patrice Besse ; 2000 euros remise par le ministère de la Culture.
- Mme Annie Poulin et M. Rémy Pérès ; établissement commercial à 32300 Montaut. Coup de cœur du jury (sans dotation)

La revue

Cette année 2023 a été marquée par la stabilisation du processus de conception et de fabrication de la revue du fait d'une part de l'arrivée de Motsa Poposka dans le rôle de coordinatrice de la rédaction et d'autre part du régime de croisière atteint par l'équipe de l'éditeur délégué sous la conduite de Bernard Lechevalier. Le rédacteur en chef, la coordinatrice de la rédaction et le directeur de la publication sont soutenus par le comité de rédaction composé de sept personnes très mobilisées sur le sujet. La revue trimestrielle est demeurée constituée d'un cahier broché de 48 pages et quatre couvertures. Elle est imprimée en France (à Langres) à 7000 exemplaires parmi lesquels 5400 sont adressés, désormais sous un bel emballage papier, aux adhérents et abonnés et à certains contacts institutionnels en service gratuit. Le reste est vendu au numéro sur internet, distribué aux visiteurs du siège et surtout fourni aux délégations pour leurs contacts sur les stands et les salons.

es quatre livraisons trimestrielles ont été produites selon le calendrier convenu (10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre) :

n° 227 printemps 2023

Ce numéro rendait un hommage attendu à un penseur influent, Michel Auzeméry, disparu en 2022 et consacrait son dossier central aux escaliers intérieurs. Il publiait aussi le communiqué de presse commun aux membres du G7 Patrimoine, décrivant les suites données à l'alerte conduite par Maisons Paysannes sur les effets du DPE et son ignorance du bâti ancien. La maquette de cette livraison a été largement discutée. Des ajustements ont été mis en œuvre dès le n°228.

n° 228 été 2023

Ce numéro consacrait un dossier de 16 pages très documentées aux maisons à pans de bois. Il rendait par ailleurs hommage au bâtonnier Alain de la Bretesche, président de la Fédération Patrimoine Environnement. Une première insertion de France Bois Forêt complète la liste de nos annonceurs (et de nos recettes).

n° 229 automne 2023

En écho au dossier du n° de printemps, celui d'automne consacrait son dossier central aux escaliers extérieurs, largement documenté par Jean-Yves Chauvet. Sous la forme de témoignages, la revue saluait notre président d'honneur Michel Fontaine disparu en juillet.

n° 230 hiver 2023

Le sujet de la réaffectation des édifices ayant perdu leur raison initiale d'exister est l'objet du dossier central de cette livraison. Le partage d'usage et la réaffectation du bâti historique permettent de le

conserver pour le transmettre sans effacer les messages qu'il porte.

La revue papier demeure pour notre association un outil majeur d'échanges, de partage de savoirs et de savoir-faire à la disposition des adhérents et des abonnés. Les retours d'opinion montrent son rôle dans la constitution d'une communauté solidaire et cohérente permettant l'expression libre dans le champ de notre objet social et dans les limites évidentes de la courtoisie et de la bienveillance. L'évolution prudente mais déterminée de la maquette et de l'iconographie, le contrôle partagé des contenus et l'amélioration du support-papier ont été encouragés et reconnus. Un contrat de régie a été passé avec une filiale des Editions des Halles pour attirer de nouveaux annonceurs sous le contrôle du conseil d'administration. Une étude est en cours pour mettre en œuvre une diffusion digitale de la revue qui permettrait d'élargir notre lectorat vers d'autres tranches professionnelles, sociales et générationnelles.

La formation

Deux sessions de formation professionnelle ont été organisées en 2023. Les participants étaient des professionnels, essentiellement architectes et thermiciens, issus entre autres du Conservatoire du Littoral de Rochefort, du CAUE de l'Ardèche et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'année a été perturbée par la suspension de la certification Qualiopi suite à un audit qui nous a recalés sur le sujet de l'accueil des handicapés. Au terme de beaucoup d'efforts et grâce à l'aide généreuse de plusieurs adhérents sur le sujet, la certification a été récupérée en 2024, année qui devrait voir la redynamisation du pôle formation.

Les réseaux sociaux

Le dernier recensement de l'activité cumulée du Maisons Paysannes sur l'ensemble des réseaux sociaux montre le chiffre étonnant d'une communauté de 30 000 personnes qui nous suivent.

Les délégations sont surtout présentes sur Facebook. De plus en plus nombreuses sont celles qui publient des pages très efficaces pour faire connaître leurs programmes d'ateliers et d'animations dans les départements.

Le président gère ses propres pages LinkedIn en lien avec les pages institutionnelles de l'association. Grâce à la visibilité de ce réseau professionnel et à l'interactivité qu'il génère, il a reçu à plusieurs reprises des demandes de contacts ou d'interviews dont une du rédacteur en chef du magazine *Le Moniteur*.

La Conférence des Évêques l'a aussi récemment contacté sur ce réseau pour entendre l'association dans le cadre des États généraux du patrimoine

religieux dont l'objectif est d'en établir un état des lieux global et de favoriser une coexistence du culte avec d'autres utilisations possibles des églises.

Les échanges ainsi possibles autour des publications des uns et des autres donnent l'occasion à notre association de prendre part aux débats qui peuvent naître dans la société civile sur des problématiques qui nous intéressent et déboucher sur des opportunités utiles à notre rayonnement.

Le site internet

Le site internet a 11 ans et avait été conçu sur des bases assez complexes.

L'actualisation imposée par notre banque de l'outil de paiement en ligne a entraîné une lourde mise à jour de l'ensemble du site, ce qui est peu recommandé sur des pages aussi anciennes et aussi complexes. Il se trouve que l'accès à la gestion de différentes pages fonctionne mal et de manière instable depuis lors. De même, la base de données des adhérents et abonnés ne peut pratiquement plus être actualisée.

La refonte est à l'ordre du jour, projet pour lequel il est nécessaire de réunir un groupe de travail qui connaisse bien le sujet pour prendre les bonnes décisions et de mobiliser le financement en conséquence.

Espérons que l'année 2024 nous le permettra.

Les actions sur la terre crue

La terre crue est omniprésente dans nos constructions vernaculaires. Aussi la pratique du matériau et la transmission des savoir-faire le concernant nourrissent-elles l'activité des délégations de Maisons Paysannes. En voici quelques exemples tirés de la rubrique "MPF en action" de notre revue trimestrielle en 2023. En Saône-et-Loire un chantier participatif a été organisé pour enduire une façade avec la terre extraite sur place. En Maine-et-Loire, à l'occasion de la Journée de pays et des moulins, une dizaine d'adhérents ont appris à fabriquer et à poser du torchis sous l'œil de curieux désireux de découvrir cette technique. Dans la Somme, avec le soutien du Parc naturel régional de la Somme, la délégation aura animé des ateliers pour remplir le pan de bois d'une grange picarde construite de manière traditionnelle avec du torchis sur le parement extérieur et de la terre allégée sur la face interne. Dans le département de l'Eure c'est le programme "Sauvons nos murs", initié un an plus tôt, qui s'est poursuivi en 2023, entraînant au total plus d'une centaine de participants à la pratique de la bauge. La délégation du Gers, qui a accueilli la précédente assemblée générale nationale, est devenue partenaire technique du projet de Parc naturel régional Astarac dont la charte inclut la construction en terre crue. La délégation de l'Indre a accueilli un stage de deux jours sur les enduits en

terre crue pour réhabiliter les dépendances en pan de bois et torchis d'un ensemble agricole.

Dans le domaine des relations avec le monde de la recherche, un consortium dans lequel prend place Maisons Paysannes de France a démarré en 2023 le projet ADEME ISOLHYBBA qui vise à mieux connaître le comportement hygrothermique des bâtiments à colombage avec torchis isolant terre-chanvre et isolation par matériaux hygroscopiques et biosourcés

Au plan national, l'association a renouvelé son adhésion à la Confédération de la construction en terre crue et en a confié la représentation à Aurélien COSNEFROY et Henri PRADENC. Depuis quelques années notre association assure le téléchargement gratuit du Guide de bonnes pratiques de la terre crue, texte normatif géré par la Confédération. A la demande de celle-ci nous avons fait le nécessaire pour que la nouvelle version de cet ouvrage, imprimée par nos soins au format A4, soit proposée à l'achat en ligne sur notre site. Nous avons par la même occasion mis au point avec notre imprimeur la production de ce document également au format A5.

Via notre représentation nous avons participé à l'élaboration d'un lexique que la Confédération destine à l'usage de la communauté de la construction en terre crue. Comportant à la fois un glossaire emprunté au Guide de bonnes pratiques et un vocabulaire à caractère moins technique le document est en cours de stabilisation en vue de sa diffusion. Sur un autre plan, dans le cadre du diagnostic de compétences effectué par un prestataire pour la Confédération, Maisons Paysannes a contribué à des réunions régionales de professionnels et de formateurs, notamment dans le Grand-Est.

Notre association a par ailleurs renouvelé sa contribution au Projet National Terre Crue comme partenaire pour l'année 2023. Pour informer un public le plus large possible sur ce sujet notre revue trimestrielle publie désormais régulièrement des articles relatifs aux projets de recherche labellisés par le Projet National. Cette décision a aussi pour but de souligner le lien existant entre le monde scientifique et le patrimoine que nous défendons.

Les relations extérieures

L'association a régulièrement échangé avec les associations patrimoniales nationales, était présente dans les colloques, séminaires et visites, et a répondu aux invitations diverses. Jean-Michel Gelly se charge de ces contacts.

Association des Journalistes du patrimoine

Les échanges fructueux se sont prolongés à l'occasion de plusieurs visites et conférences sur l'architecture et la muséologie.

INRAP

Notre association était à nouveau présente à la manifestation annuelle de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Jury de prix nationaux

Maisons Paysannes de France est membre du jury de plusieurs prix nationaux :

- **Rubans du Patrimoine** - Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- **Prix des Allées d'arbres** - Sites et Monuments (SPPEF)

Ce prix a pour vocation de promouvoir des actions de préservation, de bon entretien ou de création d'allées d'arbres le long des routes, de rues, de chemins ou de canaux. Les professionnels qui ont croisé leur approche du paysage, de l'arbre, de l'environnement et du patrimoine ont retenu quatre lauréats parmi lesquels la déléguée du Gard, Michèle Charron-Czabania qui a reçu un prix pour son implication dans l'association « Arbres, Gardiens de l'ombre » et la préservation de 126 platanes à Aigues-Vives le long de la N113. Le prix lui a été remis au Salon du Patrimoine.

- **Prix du Second œuvre** - Sites et Monuments (SPPEF)

Ce prix a pour objectif de mettre en valeur des actions de préservation ou de restauration de second œuvre (portes, fenêtres, enduits, plafonds, dallage, parquets, etc.)

Journées juridiques du Patrimoine

Plusieurs représentants de Maisons Paysannes ont participé à l'édition 2023 de ces journées. La Fédération Patrimoine-Environnement proposait un « Retour sur le futur ! », avec une rétrospective des évolutions législatives et jurisprudentielles des 25 dernières années, tout en imaginant les évolutions futures et les recommandations pour une vision de long terme face à la tentation du court terme.

De nombreuses personnalités du patrimoine et juridiques y sont intervenues, notamment Sabine Drexler, sénatrice qui partage efficacement notre discours.

COFAC

Notre association est présente depuis plusieurs années aux "rencontres culture" de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication qui se tiennent au Conseil économique, social et environnemental.

Les actions sur la pierre sèche

Claire Cornu continue d'être très active pour promouvoir la pierre sèche.

2023 a été l'année du XVIII^e congrès international SPS, association internationale organisatrice d'un

congrès bisannuel qui s'est tenu pour la seconde fois en France, en Vaucluse. Le thème : "La pierre sèche comme ressource dans une démarche contemporaine – PIERRE : économie constructive durable et écologique – EAU : entre rareté et excès, quelle gestion par les aménagements en pierre sèche " ; 29 communications, 14 posters, 5 vidéos, participation de 17 nationalités.

Huit conférences dans les départements (31, 34, 50, 58, 71, 75, 83, 84), deux formations (École d'architecture de Toulouse, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), deux articles et entretiens sur deux radios, un conseil auprès d'une association d'insertion et trois interventions à l'international.

Les réunions en visio permettent de nombreux partenariats avec diverses structures : PNR, CAUE, Communautés de communes, associations...

La longue vidéo de l'Atelier Géminé essaime depuis 2023 à travers les territoires avec son film-documentaire « Au pays des pierres » dans le Lubéron, le Lot, le Gard, la Drôme (<https://www.ateliergemine.fr/aupaysdespierres-documentaire>). A voir aussi un entretien vidéo de Claire sur son parcours pierre sèche <https://www.ateliergemine.fr/clairecornu>.

La pierre sèche a le vent en poupe depuis l'inscription en 2018 de *l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques* à l'UNESCO. Cinq autres pays ont déposé officiellement leur demande d'agrégation à cette communauté pierre sèche. Réponse de l'UNESCO attendue pour 2024 !

Conclusion

Ce rapport ne fait que refléter une petite partie de l'engagement de notre association qui n'est possible que grâce à la contribution de tous, nos fidèles adhérents, nos mécènes et nos membres bénévoles aux compétences variées qui ne comptent pas leur temps.

Qu'ils soient ici remerciés pour ce qu'ils offrent à Maisons Paysannes.

Les circonstances que nous vivons sont une opportunité pour convaincre ceux qui en doutent encore que le patrimoine et la culture qu'il représente sont un moteur du développement durable, compte tenu des enjeux climatiques.

C'est en ce sens que Maisons Paysannes de France a signé l'appel lancé par le secrétariat international d'ICOMOS « pour que les parties prenantes à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris adoptent à cette occasion (COP 28) une décision de travail conjoint sur la culture et l'action climatique ».

Le Conseil d'administration